

**COMPTE RENDU
DU
COMITE SYNDICAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2018**

Le Lundi douze février deux mille dix huit, à vingt heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège social du syndicat 3, rue du Grand Pommeraye, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes, en suite de la convocation faite le 26 janvier 2018 par Monsieur Michel GERES, Président du SIETREM. La réunion prévue le jeudi 1^{er} février 2018 n'a pu avoir lieu faute de quorum.

Le Comité aurait dû se réunir le mercredi 7 février 2018 mais à la suite des conditions météorologiques et des conditions de circulation (neige et verglas), le comité a été déplacé ce 12 février 2018.

Etaient Présents :

Etablissement Public Territorial n°9 du Grand Paris :
Mme DA SILVA, M., LEMOINE (Montfermeil)

MARNE ET GONDOIRE : M. GALPIN (Bussy-st-Martin); M. TAUPIN-GARDIN (Carnetin); M. BOUCHAMA (Chanteloup); MM. PAUPE, LANUZA (Conches); MM. DEGREMONT (Gouvernes); MM. COURPOTIN, LEUX (Guermantes); M. HENRIOL (Jossigny); M. DUJARRIER (Montévrain); Mmes AUDIBERT, FRANCOISE, M. NEEL (Pomponne); MM. PLUMARD, WEGRZYNOWSKI, Mme GUEYE (St-Thibault); MM. DA SILVA, DUMONT (Thorigny);

PARIS VALLEE DE LA MARNE :

M. DE CARVALHO, Mme DESROUSSEAUX (Brou); MM. GERES, AMATO (Croissy Beaubourg); MM. ANTOINE, CRESSEND (Emerainville); M. MARTINEZ (Lognes); MM. BARDET, DIOGO, Mmes NATALE, ROTOMBE (Noisiel); MM. DE SAULCES LARIVIERE, FOURNIER, MOHAMED (Torcy); M. GUILLAUME (Vaires)

Ont donné pouvoir :

MARNE ET GONDOIRE :

M. OULES (Chanteloup) à M. GERES
M. POPOTTE (Chanteloup) à M. BOUCHAMA
M. PHAN (Collégien) à M. GALPIN
M. NION (Conches) à M. PAUPE
M. TASSIN (Gouvernes) à M. DEGREMONT
Mme VIARD (Guermantes) à M. LEUX
M. COUIC (Jossigny) à M. HENRIOL
M. ROBACHE (Montévrain) à M. DUJARRIER

PARIS VALLEE DE LA MARNE :

Mme GERVAIS (Brou) à M. DE CARVALHO
Mme BOISSOT (Chelles) à Mme DESROUSSEAUX
M. RABASTE (Chelles) à M. PLUMARD
M. LATOUILLE (Lognes) à M. MARTINEZ
Mme JANIAUD (Torcy) à M. FOURNIER
M. BOURRE (Vaires) à M. GUILLAUME
M. NOYELLES (Vaires) à Mme DA SILVA

Etaient excusés :

MM. BOUTILLIER, NOUGAYROL, Mme JARROT-TYRODE, (Bussy-st-G); M. PIFFRET (Carnetin); Mmes BOMBART HURTADO, KAZARIAN, MM. DELESTAING, LECLERC, RUSSO (Champs); MM. QUANTIN, SEGALA (Chelles); MM. CIVEYRAC, CUISINIER, Mme GIANESIN (Courtry); M. POTTIER (Dampmart); Mme FABRIGAT (Emerainville); Mme BRUAUX (Ferrières); Mmes NEILZ, POUILLAIN, M. AUGUSTIN (Lagny); M. BILLARD (Torcy); Mme MORIN (Vaires)

Etaient absents :

EPT9 : Mmes ISSELIN, MIRANDA, SCHLEGEL (Gournay), MM. ARSLAN, BARTH, DAHMOUNI, LE POURRIEL (Montfermeil). **MARNE ET GONDOIRE :** M. SERRANT (Bussy-St-M); MM. TRAEGER, OLIVIER, SIMON (Chalifert); MM. HENG, PINOTEAU (Collégien); MM. CHOFFARDET, Mme ALIBERT (Dampmart); M. DUVEAU (Ferrières); MM. LIARD, CHABOT (Jablins); M. BUFFETAUD, Mme GIBERT (Lesches); M. MEIGNEN (Montévrain); M. GUILLEMET (Thorigny/ Marne); **PARIS VALLEE DE LA MARNE :** MM. BINVEL, PHILIPPON, Mme DUCHESNE (Chelles); Mme CAUDRON, Mme DUFOUR (Lognes); M. TIENG (Noisiel), M. GUILLOU (Torcy)

Soit 50 délégués présents ou représentés sur 102 membres composant le Syndicat.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 h 30.

Selon l'ordre du tableau des présents, Monsieur PAUPE, délégué de Marne et Gondoire, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président explique les raisons qui ont conduit au report du comité. Outre les difficultés climatiques et les difficultés de circulation, il ajoute les contraintes du calendrier des vacances scolaires de cette année 2018 qui impose l'organisation des différentes réunions dans des délais très courts, notamment pour voter le budget.

QUESTION N°1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2017

Aucune observation n'étant formulée, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, **adoptent**, à l'unanimité, le compte rendu du Comité Syndical du 6 Décembre 2017.

QUESTION N°2 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIETREM - ADHESION AU SIETREM POUR LA COMPETENCE TRAITEMENT OU TRAITEMENT ET COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET TOUS DECHETS ASSIMILABLES (Point ajouté à l'ordre du jour du comité syndical)

Monsieur le Président rappelle que, dans sa séance du 6 décembre 2017, le Comité Syndical a approuvé la modification des statuts du SIETREM pour tenir compte de l'évolution possible des compétences collectes ou traitement ou collecte et traitement.

Dans son courrier du 29 janvier 2018, la Préfecture de Seine et Marne rappelle que l'article L.2294-13 du CGCT précise qu'une collectivité ne peut transférer à un syndicat mixte que la collecte et le traitement des déchets ménagers ou le traitement seul.

A la demande de la Préfecture, il convient de modifier la délibération et de supprimer la collecte seule aux articles 2 et 9.b de la délibération 2017-51 du 6 décembre 2017 dans un délai de 2 mois. Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cet ajout à l'ordre du jour.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, acceptent, à l'unanimité, d'ajouter ce point et de délibérer sur ce sujet à partir du dossier remis sur table.

En conséquence, il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la modification des statuts, tenant compte des corrections effectuées, et de solliciter l'avis des adhérents qui auront 3 mois pour se prononcer sur cette modification.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, **approuvent**, à l'unanimité, la modification des statuts ainsi présentés.

QUESTION N°3 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2018

Monsieur le Président introduit le débat d'orientation budgétaire. Il demande à Monsieur LEMOINE de présenter ce rapport d'orientation budgétaire dans les détails.

Monsieur LEMOINE rappelle les principales données et les évolutions constatées au cours de l'année 2017 sur le territoire du SIETREM. Il souligne que la population dépasse au 1^{er} janvier 2018 les 300 000 habitants.

Les perspectives d'avenir restent malgré tout incertaines face à l'évolution des structures intercommunales dans le cadre des lois NOTRe et MAPTAM. La cour des comptes recommande, en effet, de poursuivre la simplification de la carte des syndicats, notamment par la suppression, le regroupement ou la

transformation de syndicat (Syndicat de la région de Montereau Fault Yonne ; syndicat mixte fermé est seine et marne et celui de sud seine et marne, régie Sytraval).

Certains d'entre eux se sont déjà rapprochés de notre structure, notamment au niveau du centre de tri (Sytraval et Smitom NORD), pour bénéficier de nos capacités de traitement et de l'efficacité de notre process, notamment en vue de l'extension des consignes de tri. L'UIOM dispose également d'une réserve de capacité. L'accueil de tonnage, notamment ceux de NOISY le GRAND et les compléments de l'EPT 9 semblent à ce jour plus probables ; ce qui permettra de garantir l'avenir de notre production électrique.

Ainsi, le budget 2018 se caractérisera par :

➤ **En section de fonctionnement**

- Augmentation de la population légale de notre territoire de 0.98 % soit une population en 2018 de 301 874 habitants,
- Poursuite du programme de prévention des déchets.
- Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri
- Augmentation du cout d'évacuation et de traitement des mâchefers en raison de l'arrêt d'activité d'YPREMA
- Poursuite de l'optimisation des collectes. (Etude pour la réduction des fréquences ou la modification des horaires, adaptation des circuits de collecte),
- Baisse des taux de TEOM en 2018
- La prise en compte de l'intégration de la commune de ferrières en brie à la CA de Marne et Gondoire. Cette modification n'a que peu d'impact sur le budget du SIETREM car la commune était déjà adhérente via la communauté de commune de la Brie Boisée
- La poursuite de la récupération de TVA pour les années 2015 et 2016.

➤ **En section d'investissement**

- Acquisition du terrain complémentaire en limite des terrains du centre de tri pour accueillir les collectes en porte à porte du verre, et mise en œuvre de la plateforme.
- Construction d'une base vie pour l'accueil des entreprises dans le cadre des arrêts techniques de l'UIOM et modernisation du poste d'accueil de l'UIOM.
- Mise aux normes du local d'accueil à l'entrée de l'UIOM
- Etude et réalisation de la mise à niveau des installations de régulation de l'UIOM. Le contrôle des installations nécessite la modernisation des automates de pilotage et de conduite. Le protocole de communication dans le process industriel doit être modernisé pour optimiser le fonctionnement amélioration de la transmission des données de pilotage..
- Etude éventuelle d'une sixième déchetterie dans l'hypothèse où un terrain pourrait être trouvé dans la zone nord est de notre territoire.

Monsieur le Président demande à Madame FRANCOISE de commenter le projet de la 6^{ème} déchetterie du Nord de notre territoire. Elle explique que 2 terrains vont faire l'objet d'une étude de faisabilité ; l'un sur la commune de DAMPMART et l'autre sur celle de THORIGNY SUR MARNE. A l'issue de cette étude, le SIETREM sera en mesure, en collaboration avec les communes et la communauté d'agglomération, de prendre une décision pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Président demande à Madame Vincent, Ingénieure chargée du traitement, d'informer l'assemblée sur le fonctionnement du centre de tri. Madame Vincent souligne que l'efficacité du centre de tri est avérée et que les résultats obtenus sont probants. Avant de donner la parole à l'assemblée, elle conclut en rappelant la nécessité pour le SIETREM de rester prudent en étant toutefois optimiste sur l'avenir.

Monsieur le Président demande ensuite à Monsieur Lamy, Ingénieur chargé des collectes, un compte rendu sommaire de la situation après les inondations et les difficultés de circulation. Monsieur Lamy explique que le contact avec les services des villes a permis de mettre en place un service spécifique de collecte des

déchets, notamment ceux des sinistrés. En ce qui concerne la collecte sur l'ensemble du territoire, les difficultés de circulations ont largement perturbé les collectes notamment celles du soir. Monsieur LEMOINE constate que l'entreprise SEPUR semble prendre la mesure de son contrat.

Monsieur le Président instaure le débat.

Monsieur DEGREMONT, délégué de la communauté de MARNE ET GONDOIRE, commune de GOUVERNES, s'interroge sur les pertes de recettes de soutien des éco-organismes.

Celles-ci sont dues principalement à une évolution des agréments des éco-organismes par les services de l'Etat qui sont moins favorables aux collectivités locales comme le SIETREM. A ce stade c'est la prudence qui conduit à présenter des recettes en baisse.

Monsieur DA SILVA, délégué de la communauté de MARNE ET GONDOIRE, commune de THORIGNY SUR MARNE, demande si, dans le cas des intempéries, les collectes d'encombrants seront rattrapées. Il confirme en même temps la proposition de sa commune pour la réalisation d'une déchetterie.

Monsieur MARTINEZ rappelle à l'assemblée que des rattrapages de collecte sont systématiquement faits.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni en séance le 22 janvier 2018, le Comité Syndical, à l'unanimité, **adopte** les orientations budgétaires pour l'année 2018 telles que présentées par le Président dans le rapport d'orientation budgétaire et débattues en séance.

QUESTION N° 4 : CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LE SIETREM ET DES SYNDICATS POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Monsieur le Président rappelle que le SIETREM dispose dans ses unités de traitement des déchets de capacité disponible pour permettre à d'autres collectivités de traiter leurs déchets :

- environ 65 000 T sur l'unité de valorisation énergétique,
- environ 15 000 T sur le centre de tri

En outre, dans le cadre des lois NOTRe et MAPTAM, l'évolution des collectivités locales peut conduire à des modifications de territoire.

La Cour des Comptes recommande d'ailleurs de supprimer, de regrouper ou de transformer, sans préjudice pour les usagers, les syndicats de collecte ou de traitement des déchets ménagers.

Lors du Comité Syndical du mois de décembre 2017, une modification des statuts a été adoptée à l'unanimité en vue d'accueillir des adhérents pour la collecte et/ou pour le traitement.

Nous avons été sollicités par le SMITOM Nord Seine-et-Marne afin d'étudier la possibilité de traiter une partie des collectes sélectives de son territoire dans notre centre de tri.

A ce jour, ce syndicat se propose d'autoriser son président à étudier, négocier et mettre en place des conventions d'entente avec d'autres syndicats dont le SIETREM.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni en séance le 22 janvier 2018, le Comité Syndical, à l'unanimité, **autorise** le Président à étudier, négocier et mettre en place des conventions d'entente avec d'autres syndicats en vue de traiter une partie de leurs déchets, collecte sélective ou ordures ménagères, et à signer les convention proposées.

prestations des services de nettoyage de voirie et de gestion des espaces verts (y compris stade) effectuées en régie.

Ce service concerne aujourd'hui 21 communes soit 93 % de la population du SIETREM.

Au 1^{er} octobre 2017, une cinquantaine de bennes de 10 à 30 m³ sont à la disposition des services techniques des 21 communes concernées.

Le tonnage traité en 2017 est de 6 967 tonnes de déchets divers, de 881 tonnes de boues de balayeuse et de 1 076 tonnes de déchets verts. Le coût de ce marché est estimé pour 2018 à 1 200 000 € TTC (y compris TGAP). Le marché actuel avec la société AUBINE (VEOLIA) vient à échéance le 30 juin 2018.

Le nouveau marché prévoit en outre un prix unitaire pour la mise à disposition d'un camion équipé d'un grappin pour la collecte de dépôts indus. Les services ont établi un nouveau dossier de consultation des entreprises et il y a lieu de passer un nouveau marché.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni en séance le 22 janvier 2018, le Comité Syndical, à l'unanimité, **autorise** le Président à signer le marché avec la ou les société(s) attributaire(s) retenue(s) par la commission d'appel d'offres à venir.

QUESTION N° 5 : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CRESSEND, délégué de Paris Vallée de la Marne, commune d'EMERAINVILLE, évoque la situation de l'entreprise SEPUR, notamment les économies envisagées sur le personnel dans le cadre d'une vente de l'entreprise.

Monsieur MARTINEZ répond qu'à sa connaissance pour le moment la vente est suspendue.

Monsieur TAUPIN-GARDIN, délégué de la Communauté de MARNE ET GONDOIRE, commune de CARNETIN, demande où en sont les recherches de terrain pour l'implantation du dépôt des bennes de cette entreprise.

Monsieur le Président lui indique qu'il semble que l'entreprise renonce à une installation sur notre territoire. Il informe l'assemblée que le SIETREM va solliciter l'avocat afin d'examiner les recours possibles.

Monsieur DEGREMONT, délégué de la Communauté de MARNE ET GONDOIRE, commune de GOUVERNES, demande les dates de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

Il lui est répondu que les installations techniques sont prêtes pour accueillir les films, les pots et les barquettes issus de cette extension. Il convient cependant de vérifier avec notre partenaire CITEO qu'il existe réellement des filières de reprises et d'organiser la communication en conséquence. La mise en œuvre reste envisagée pour le début de l'année 2009.

Monsieur DA SILVA, délégué de la Communauté de MARNE ET GONDOIRE, commune de THORIGNY SUR MARNE, demande comment organiser la collecte sélective dans les bâtiments administratifs.

Une vérification sur place devrait permettre d'organiser cette collecte.

Madame FRANCOISE rappelle enfin que la déchetterie mobile est renouvelée cette année encore sur 2 sites à THORIGNY SUR MARNE et à DAMPMART. Une communication spécifique sera mise en œuvre pour informer le public.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des participants et clôt la séance. Il est 21 heures 45 .

**Pour le Président empêché et par délégation,
Le Vice-président,**

Jean-Louis GUILLAUME

